



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 3764

[Texte de la question](#)

AIDE AUX VICTIMES

M. le président. La parole est à Mme Anne-Yvonne Le Dain, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Anne-Yvonne Le Dain. Madame la secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes, les attentats perpétrés ce matin même à Bruxelles, au cœur de l'Europe, rappellent cruellement le terrorisme qui nous a frappés en 2015 et en 2016, et qui a fait 1 960 victimes sur le sol national, dont 149 sont décédées, et 83 victimes à l'étranger, parmi les ressortissants français, dont 14 sont décédés – à Bamako au Mali, à Tunis en Tunisie, à Zliten en Libye, à Ouagadougou au Burkina Faso et tout récemment à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire.

Notre communauté, oui, notre communauté nationale, aura ainsi été atteinte dans sa chair, avec 2 043 victimes dont 163 sont mortes ; 26 personnes sont encore hospitalisées après quatre mois, et nombreuses sont celles qui resteront longtemps atteintes dans leur corps et dans leur âme.

Leur souffrance est digne et nous devons les accompagner, d'autant plus que les attentats de ce matin la ravivent.

Votre secrétariat d'État incarne la solidarité nationale qui doit s'exprimer à leur égard. Il doit aussi être celui de la compassion que nous devons témoigner aux victimes et à leur famille, à ces personnes qui ont fait preuve d'un grand courage et d'une grande dignité.

Votre fonction est ainsi de coordonner le travail de chacun des ministères et de leurs administrations, pour permettre, par l'action concrète, de répondre aux besoins des victimes.

Le Président de la République François Hollande – vous étiez à ses côtés – a reçu hier à l'Élysée les représentants des associations de victimes, qui ont donc toutes pu être rassurées et assurées du soutien sans faille de l'État. Cette attention à leur égard est ô combien capitale et évidemment nécessaire aujourd'hui.

Votre mission au service des Français ainsi touchés est donc un enjeu pour notre pays, pour ceux qui y habitent et ceux qui y vivent – pour tous. La création de votre secrétariat d'État, il y a tout juste un mois, a été un signal envoyé aux victimes et ainsi à notre pays tout entier, afin de faire nation, de faire bloc face à un menace qui – l'actualité de ce matin le prouve encore – reste pesante et réelle.

Nous devons cultiver l'esprit du 11 janvier 2015, l'esprit de rassemblement, ce souffle...

M. le président. Merci, madame la députée. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'aide aux

victimes.

Mme Juliette Méadel, *secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes*. Madame la députée, ce matin, la lâcheté terroriste a encore frappé à Bruxelles. La Belgique est en deuil. La France l'est avec elle.

C'est vers les victimes et leurs proches, naturellement, que vont mes pensées. Comme vient de le dire le Premier ministre, notre nation rassemblée est pleinement solidaire et engagée auprès de la Belgique. De Bamako à Tunis, de Ouagadougou à Grand-Bassam, de Paris à Bruxelles en passant par Istanbul, les attentats poursuivent un objectif bien précis : nous diviser et semer la terreur. Mais ils n'auront réussi qu'à nous rendre plus solidaires et plus résistants.

Le peuple français a su démontrer son courage et sa capacité à rester debout. C'est dans ce courage que je puiserai le mien pour mener à bien et faire avancer notre politique publique d'aide aux victimes, notre nouvelle politique publique d'aide aux victimes, devrais-je dire.

M. François Rochebloine. Donc, tout va bien !

Mme Juliette Méadel, *secrétaire d'État*. Cette politique qui est engagée aujourd'hui parce que le Président de la République et le Premier ministre l'ont voulu, je la coconstruis avec les associations de victimes et d'aide aux victimes.

Je les ai rencontrées dès ma prise de fonction. Après un premier temps d'écoute et d'action, je veux vous dire ici que nous avons fait évoluer le texte fondateur qu'est la circulaire interministérielle du 12 novembre 2015, qui nous sert d'instrument de pilotage opérationnel, et qui est un texte inédit dans l'histoire de la Ve République.

Cette approche pragmatique donne deux leviers d'action à mon secrétariat d'État. Premièrement, le comité de suivi interministériel d'aide aux victimes est en charge du suivi des victimes, au plus près d'elles. Il s'est tenu à Matignon le 14 mars et il est déjà opérationnel.

Deuxièmement, j'ai réuni les associations de victimes que je verrai chaque mois et avec lesquelles nous avons annoncé nos mesures, dont la première est la création d'un numéro unique...

M. le président. Merci, madame la secrétaire d'État.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Yvonne Le Dain](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3764

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Aide aux victimes

Ministère attributaire : Aide aux victimes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 mars 2016](#)